



**KPMG S.A.**  
**Economie Sociale et Solidaire**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Fondation INRIA

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Fondation INRIA  
Domaine de Voluceau - 78150 ROCQUENCOURT  
*Ce rapport contient 22 pages*  
Référence : YD-CLA-AN



**KPMG S.A.**  
**Economie Sociale et Solidaire**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : www.kpmg.fr

## Fondation INRIA

Siège social : Domaine de Voluceau - 78150 ROCQUENCOURT  
Capital social : €.

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration de la Fondation INRIA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation INRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 8 avril 2020, adressés aux membres du conseil d'administration.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- • il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- • il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- • il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- • il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de votre entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- • il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 juin 2020

KPMG S.A.



Yves Delmas  
Associé

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			du <b>01/03/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (22 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	6 823	496	6 327	5 984	343
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 823</b>	<b>496</b>	<b>6 327</b>	<b>5 984</b>	<b>343</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	24 600	11 500	13 100	93 380	- 80 280
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 844	- 1 844
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				3 844	- 3 844
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 750		10 750	44 739	- 33 989
. Autres	1 149		1 149	1 881	- 732
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 668 098		1 668 098	1 899 963	- 231 865
Charges constatées d'avance	7 804		7 804	562	7 242
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 712 402</b>	<b>11 500</b>	<b>1 700 902</b>	<b>2 046 213</b>	<b>- 345 311</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)		du <b>01/03/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (22 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 719 225</b>	<b>11 996</b>	<b>1 707 228</b>	<b>2 052 197</b>	<b>- 344 969</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	du <b>01/03/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (22 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	378 454		378 454
. Résultat de l'exercice	305 521	378 454	- 72 933
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>683 975</b>	<b>378 454</b>	<b>305 521</b>
Provisions pour risques et charges		25 000	- 25 000
<b>TOTAL (II)</b>		<b>25 000</b>	<b>- 25 000</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	902 730	1 055 104	- 152 374
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>902 730</b>	<b>1 055 104</b>	<b>- 152 374</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	75	21	54
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		40 800	- 40 800
Fournisseurs et comptes rattachés	90 714	329 581	- 238 867
Autres	29 734	158 242	- 128 508
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		64 996	- 64 996
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>120 523</b>	<b>593 640</b>	<b>- 473 117</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 707 228</b>	<b>2 052 197</b>	<b>- 344 969</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			du <b>01/03/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (22 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
<b>Produits d'exploitation</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		621	621	570 370	- 569 749	-99,89	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>		<b>621</b>	<b>621</b>	<b>570 370</b>	<b>- 569 749</b>	<b>-99,89</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			300 000	1 360 000	-1 060 000	-77,94	
Cotisations							
Autres produits			903 510	901 984	1 526	0,17	
Reprise de provisions			25 000		25 000	N/S	
Transfert de charges							
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 228 510</b>	<b>2 261 984</b>	<b>-1 033 474</b>	<b>-45,69</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 229 131</b>	<b>2 832 354</b>	<b>-1 603 223</b>	<b>-56,60</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
<b>Produits financiers</b>							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (III)</b>							
<b>Produits exceptionnels</b>							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>							
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>1 229 131</b>	<b>2 832 354</b>	<b>-1 603 223</b>	<b>-56,60</b>	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			1 055 104		1 055 104	N/S	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 284 235</b>	<b>2 832 354</b>	<b>- 548 119</b>	<b>-19,35</b>	

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	du <b>01/03/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (22 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	180 221	302 461	- 122 240	-40,42
Services extérieurs	14 172	8 966	5 206	58,06
Autres services extérieurs	178 405	371 949	- 193 544	-52,04
Impôts, taxes et versements assimilés	1 167	16 389	- 15 222	-92,88
Salaires et traitements	107 160	369 442	- 262 282	-70,99
Charges sociales	41 209	155 270	- 114 061	-73,46
Autres charges de personnels	2 450	6 257	- 3 807	-60,84
Subventions accordées par l'association	512 843	140 000	372 843	266,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	496	1 386	- 890	-64,21
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	11 500		11 500	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		25 000	- 25 000	-100
Autres charges	944	1 672	- 728	-43,54
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 050 567</b>	<b>1 398 793</b>	<b>- 348 226</b>	<b>-24,89</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)	6 000		6 000	N/S
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		4	- 4	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>		<b>4</b>	<b>- 4</b>	<b>-100</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	13 433		13 433	N/S
Sur opérations en capital	5 984		5 984	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>19 417</b>		<b>19 417</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 075 984</b>	<b>1 398 797</b>	<b>- 322 813</b>	<b>-23,08</b>
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	902 730	1 055 104	- 152 374	-14,44
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>305 521</b>	<b>378 454</b>	<b>- 72 933</b>	<b>-19,27</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 284 235</b>	<b>2 832 354</b>	<b>- 548 119</b>	<b>-19,35</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	23 106		23 106	N/S
. Dons en nature				
<b>Total</b>	<b>23 106</b>		<b>23 106</b>	<b>N/S</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	23 106		23 106	N/S
. Prestations				

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	du <b>01/03/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (22 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>	<b>23 106</b>		<b>23 106</b>	<b>N/S</b>

## Annexes Associations 2020

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 22 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 707 228,39 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 305 521,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/04/2020 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Transfert d'activité de la Fondation INRIA à l'INRIA : InriaSoft est un dispositif visant à professionnaliser et à soutenir sur le long terme une édition de logiciels open source des équipes de recherche d'Inria. Bien que porté opérationnellement par la Fondation, ce dispositif est stratégique pour l'activité d'INRIA car lié à ses logiciels open source « phares » et à sa politique de création de start-up. En effet, INRIA définit un nouveau projet d'établissement dans le cadre duquel le développement logiciel est positionné comme une activité clef pour l'institut. Par ailleurs, l'activité INRIASOFT est plus adaptée au cadre juridique et fiscal d'INRIA que celui de la Fondation INRIA.

Le comité technique Inria du 25 octobre 2018 a émis un avis favorable sur l'opportunité d'une internalisation du dispositif InriaSoft au sein de l'institut, avec une reprise du personnel concerné à la Fondation avec un CDI de droit public. Le conseil d'administration de la Fondation du 6 novembre 2018 a acté le transfert d'activité d'InriaSoft à Inria. La décision du 12 novembre 2018 du Président Directeur Général d'INRIA prend acte de la reprise de l'activité d'InriaSoft au sein d'INRIA.

La convention de transfert et de transmission de patrimoine prend effet au 1 janvier 2019 après signature par les Parties, à l'exception du transfert de personnel effectif depuis le 1er décembre 2018.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les impacts connus et estimables à la date d'établissement de ces comptes sont :

. Fermeture des 2 sites de la Fondation

. Mise en télétravail du personnel

. Par ailleurs, si nous avons poursuivi l'activité sans mettre de personnel au chômage partiel, une partie de son activité de 2020 a été affectée : la majorité des rendez-vous de prospection de mécènes ont bien évidemment dû être annulés et la reprise risque d'être compliquée. En effet, la prise de rendez-vous pour du mécénat ne sera sans doute pas une priorité pour les entreprises, et les ressources financières mobilisables à cette fin risquent de diminuer. Le renouvellement de mécénats des années précédentes risque également d'être compromis. P

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### *METHODE GENERALE*

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce, aux règlements n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement 2009-0 relatif aux règles comptables applicables aux Fondations et Fonds de dotations (Arrêté du 29 décembre 2009).

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

### **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

**Annexes Associations 2020 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 371	6 823	7 371	6 823
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>7 371</b>	<b>6 823</b>	<b>7 371</b>	<b>6 823</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL II</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 386	496	1 386	496
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>1 386</b>	<b>496</b>	<b>1 386</b>	<b>496</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 386</b>	<b>496</b>	<b>1 386</b>	<b>496</b>

Les diminutions correspondent au matériel transféré à l'INRIA dans le cadre de la convention de transfert.

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	24 600	24 600	
Autres créances	11 899	11 899	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>7 804</b>	<b>7 804</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>44 303</b>	<b>44 303</b>	

**Etat des produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	621
<b>TOTAL</b>	<b>621</b>

**Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif**

<b>Nature des dépréciations</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		11 500		11 500
Comptes financiers				
<b>TOTAL</b>		<b>11 500</b>		<b>11 500</b>

## Annexes Associations 2020 (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### *Report à nouveau avant répartition du résultat*

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exercice</li> <li>- aux exercices ultérieurs</li> </ul>		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		378 454
<b>SOLDE</b>		<b>378 454</b>

#### *Analyse des fonds dédiés*

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non movimentée depuis au-2ans
Fonds dédiés OCAML	327 595		46 940	280 655	
Fonds dédiés SOFTWARE HERITAGE	66 029	237 607		303 636	
Fonds dédiés SCIKIT-LEARN	198 361	120 079		318 439	
Fonds dédiés CHAIRES INTERNATIONALES	373 183		373 183		
Fonds dédiés PRIX	89 936		89 936		
<b>TOTAL</b>	<b>1 055 104</b>	<b>357 686</b>	<b>510 059</b>	<b>902 730</b>	

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	25 000		25 000	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>25 000</b>		<b>25 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>25 000</b>		<b>25 000</b>	
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			25 000	
- financières				
- exceptionnelles				

**Description des éléments significatifs ou importants**

La région BRETAGNE a attribué à la Fondation une subvention de 150 000 € pour un montant de dépense subventionnable de 700 000 € HT. Conformément à la convention signée des 2 parties, si ce dernier montant n'est pas atteint, le solde de la subvention devra être reversé au prorata de l'ensemble des dépenses réellement effectuées sur la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.. La Fondation ayant perçu une avance de 75 000 €, il faut que le montant des dépenses réellement effectuées s'élève au minimum à 350 000 €. Ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2018.

Le reversement effectif s'est élevé à 13 406.57€.

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	75			
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	90 714	22 315		
Dettes fiscales et sociales	21 069	14 136		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 665	138 419		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>120 523</b>	<b>174 869</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	75
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	82 428
Dettes fiscales et sociales	7 792
Autres dettes	7 400
<b>TOTAL</b>	<b>97 695</b>

**Annexes Associations 2020 (suite)**

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	<b>Net</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	5 984
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
<b>Résultat exceptionnel</b>	

Il s'agit du matériel transféré à l'INRIA.

**Annexes Associations 2020 (suite)****AUTRES INFORMATIONS*****Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés***

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

***Rémunération des cadres dirigeants***

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

***Effectif moyen***

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'association</b>
Cadres	2	1
Non cadres	2	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

**Nature et évaluation des contributions volontaires**

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Les montants suivants sont inscrits en comptabilité, au titre de conventions de mise à disposition de personnel par l'institut INRIA :

- Magali FITZGIBBON 85 247.08↵

Les montants suivants sont inscrits en comptabilité, au titre de mise à disposition gratuite de locaux par l'institut INRIA :

- PARIS 19 479↵

- ROCQUENCOURT 3 627.20↵

- nature des contributions: il s'agit d'une subvention de fonctionnement en nature de la part d'INRIA, au titre de l'accord cadre avec l'institut. Ce dernier met à disposition à titre gracieux des locaux pour le personnel de la fondation, ainsi que du matériel (mobilier des bureaux, le poste de travail de certains personnels de la Fondation).

- Les locaux sont des bureaux identifiés avec la surface correspondante en m2 sur plan. Le matériel présent dans ces bureaux et mis à disposition du personnel de la Fondation est inventorié chez INRIA, et donc bien identifié comme étant affecté à l'utilisation de la Fondation.

- La valorisation des locaux est basée sur le prix au m2 (incluant les charges) du locatif. Pour le matériel, la valorisation est basée sur la valeur d'achat moyenne.

**Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 000↵.

Au 31 décembre 2019, le montant des engagements reçus au titre du mécénat en 2019 mais non comptabilisés est de 205 000↵. Ce montant n'est pas perçu par la Fondation à la clôture et se décompose comme suit :

- GIE AXA : 50 000↵

- BNP PARIBAS : 50 000↵

- INTEL CORPORATION : 50 000↵

- NVIDIA : 30 000↵

- GOOGLE : 25 000↵ »